



La retraite cnav et les csg/crds

Par **savamal**, le **14/04/2010** à **15:16**

Bonjour, j'ai reçu de la cnav le document m'indiquant ce que je devais déclarer pour les revenus de l'année 2009. Ils me précisent que dans ce montant à déclarer les csg et crds imposables sont incluses. Je désire vérifier leurs chiffres et je n'y arrive pas. Pouvez-vous me donner la formule qui va me permettre, à partir du montant à déclarer qu'ils me donnent, comment je peux retrouver le brut sur lequel s'appliquent les retenues de csg/crds, leur montant à déclarer et le net que j'ai effectivement touché.
Je vous remercie et vous dis à +